

Philippe le Bel n'abandonnait rien de ses droits. Il se bornait à ne pas chercher à les étendre encore. L'Eglise de Lyon en était venue à se contenter de pareilles mesures.

Ce qu'il y eut, dans cette circonstance, d'avantageux pour l'archevêque, c'est qu'il y trouva l'occasion, étant en bons rapports avec le roi, de se rapprocher des citoyens. L'acte constatant ce rapprochement amical nous est demeuré. Le 30 décembre 1304, l'archevêque Louis de Villars, plusieurs seigneurs de sa suite et une grande partie des plus notables habitants, se réunirent dans l'église des Frères-Prêcheurs de Lyon.

Humbert de Vaux,, docteur ès-lois, prit la parole. Après avoir exposé les avantages de la paix et commenté (l'ayant d'abord traduit en français) le passage de saint Augustin sur ce sujet (XIII *de Civitate Dei*), il annonça aux Lyonnais que ces avantages allaient leur être donnés. L'accord avait été conclu entre l'archevêque et leurs délégués. L'interdit jeté sur la ville allait être levé. L'orateur engageait les Lyonnais à redevenir pour l'archevêque de bons et fidèles sujets et à lui obéir désormais.

Mais les Lyonnais allaient-ils donc cesser de reconnaître la souveraineté du roi de France? C'était inadmissible.

Quoi qu'il en fût, pour dissiper toute équivoque, l'un des assistants, Mathieu de La Mure, à qui son titre *de pane-« lier du roi »* semblait faire un devoir de prendre la parole, se leva pour répondre. Les Lyonnais, déclara-t-il, n'entendaient en rien offenser le roi par ce que venait de dire Humbert de Vaux. Us étaient prêts, l'interdit levé, à vivre en bons rapports avec l'archevêque ; mais ils n'en resteraient pas moins toujours fidèles au roi et préféreraient perdre la vie que de rien faire contre lui.